

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE D'ORSAY ET DU MUSÉE DE L'ORANGERIE - VALÉRY GISCARD

D'ESTAING

Etablissement public national à caractère administratif
Créé par le décret n°2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié
Numéro SIREN 180 092 447 000 10 Code APE 925 C

**ACCORD CADRE DE PRESTATIONS DE SOCLAGE,
INSTALLATION D'ŒUVRES ET FOURNITURE DE PETIT MATERIEL**

**Cahier des clauses techniques particulières
(C.C.T.P.)
N°2026-386**

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - Description de l'OPERATION	4
1.1 Objet du marché.....	4
1.2 Calendrier d'exécution	4
1.3 Intervenants	4
ARTICLE 2 - DESCRIPTIONS generales	5
2.1 Documents techniques de référence	5
2.2 Mise en œuvre	6
2.2.1 Obligations du titulaire.....	6
2.2.2 Moyens matériels nécessaires à l'installation des œuvres en vitrines et sur cimaises	7
2.3 Conditions d'exécution des prestations.....	7
ARTICLE 3 - TYPOLOGIES DE SOCLAGE A REALISER	8
3.1 Soclage petits objets	8
3.1.1 Réalisation d'un soclage morphologique avec tige sur aimant	8
3.1.2 Réalisation d'un soclage morphologique aimanté.....	8
3.1.3 Réalisation d'un soclage morphologique avec tige vissée en fond de vitrine	8
3.1.4 Réalisation d'un soclage morphologique sur platine	8
3.1.5 Réalisation d'un soclage par griffes sur plateau intermédiaire ou support fourni	8
3.2 Soclage vaisselle, olifant, objets divers	8
3.2.1 Réalisation d'un soclage morphologique tige sur aimant	8
3.2.2 Réalisation d'un soclage morphologique sur platine	8
3.2.3 Système présentation objet sur mobilier patrimonial.....	8
3.2.4 Semelle pour objet lourds (statue, ...).....	8
3.2.5 Soclage morphologique vissé au mur	9
ARTICLE 4 - FOURNITURE PETIT MATERIEL	9
4.1 Pattes de sécurisation anti-basculement sur mesure à visser dans médium MDF.....	9
4.2 Aimant supplémentaire pour socle complexe	9
4.3 Aimant hors format	9
4.4 Support murale en FENIX sur acier 2 mm, aimanté au dos avec retour (pour petit objet)	9
4.5 Plateau FENIX ou équivalent avec 4 aimants de fixation au dos	9
4.6 Plateau FENIX ou équivalent aimantable avec 4 aimants de fixation au dos	9
4.7 Création de plots peints avec peinture au four Akzonobel	9
4.8 Insert aimanté non fileté avec vis pointeau.....	9
ARTICLE 5 - Autres prestations	9
5.1 Installations et désinstallation pour réaménagement ou travaux	9
5.2 Missions d'étude conception de socles	10
ARTICLE 6 - Engins élévateurs	10
6.1 Forfait transport de l'atelier aux différents sites de l'Etablissement Public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing.....	10

6.2 Elévateur manuel pour sculpture lourde	10
6.3 Elévateur électrique pour sculpture lourde.....	10

ARTICLE 1 - DESCRIPTION DE L'OPERATION

1.1 Objet du marché

Le présent accord-cadre a pour objet la création, l'installation et la maintenance des socles et petits objets dans le cadre d'opérations de réaménagement des salles muséographiques et des expositions temporaires de l'EPMO-VGE.

Le titulaire peut être amené à intervenir sur les sites suivantes :

- Au musée d'Orsay
- Au musée de l'Orangerie

1.2 Calendrier d'exécution

Le calendrier prévisionnel de chaque opération sera réalisé à chaque marché subséquent et sera rendu contractuel par ordre de service.

1.3 Intervenants

- Maître d'ouvrage

L'Etablissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing
Esplanade Valéry Giscard d'Estaing
75343 Paris CEDEX 07

Le Maître d'ouvrage est représenté par son Président, ou son représentant.
Il est désigné dans les différents documents sous le nom de « maître d'ouvrage » ou « pouvoir adjudicateur » ou « EPMO ».

- Maîtrise d'œuvre

Service de la maîtrise d'œuvre de l'Etablissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie – Direction
Architecture, Maintenance et Sécurité des bâtiments - Valéry Giscard d'Estaing
Esplanade Valéry Giscard d'Estaing
75343 Paris CEDEX 07

Direction des expositions
Esplanade Valéry Giscard d'Estaing
75343 Paris CEDEX 07

Direction de la conservation et des collections
Esplanade Valéry Giscard d'Estaing
75343 Paris CEDEX 07

Le maître d'œuvre est désigné dans les différents documents sous le nom de « maître d'œuvre » ou « maîtrise d'œuvre ».

Il est précisé que le maître d'œuvre est chargé d'émettre tous les ordres de service à destination du Titulaire, tous les ordres de service seront écrits, numérotés, datés et signés du Maître d'œuvre. Le Titulaire doit en accuser réception.

Equipe de spécialistes entourant la maîtrise d'œuvre externe à l'EPMO - VGE

En fonction des opérations, l'EPMO-VGE peut être accompagné des spécialistes suivants :

✓	<u>Bureau d'études structure</u>
✓	<u>Economiste de la construction</u>
✓	<u>Bureau d'études fluide CVC-PB</u>
✓	<u>Bureau d'études fluide CFA CFO</u>
✓	<u>Eclairagiste</u>
✓	<u>Acousticien</u>

La liste n'est pas exhaustive.

En fonction des opérations menées par l'EPMO-VGE, il pourra y avoir un contrôleur technique (CT) un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) et un coordinateur de système de sécurité incendie (SSI).

Ces spécificités seront précisées dans le cadre de chaque marché subséquent.

ARTICLE 2 - DESCRIPTIONS GENERALES

2.1 Documents techniques de référence

Les prestations seront réalisées principalement dans l'Etablissement Public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing, au 62 rue de Lille, 75007, Paris et ou Jardin des Tuileries Place de la Concorde (côté Seine), 75001, Paris.

Le soclage doit répondre au dispositif muséographique (supports, matériaux) et aux choix esthétiques qui ont été préalablement définis :

- Les objets peuvent être présentés sous vitrine, sur des socles ou podiums, des meubles existants...
- Chaque emplacement a été établi par les équipes de conservation, muséographes et du musée.
- Les propositions de soclage devront être validées en amont par les équipes de conservation, muséographes et du musée.

Les aciers et métaux seront de la meilleure fabrication, parfaitement dressés et d'un calibre uniforme.

Qualité et traitement des quincailleries : les quincailleries fournies seront de première qualité et seront traitées antirouille. Elles porteront le label NF SNFQ 1 ou équivalent et correspondront aux normes NF A 91.101 et NF A 91.450.

Les pattes de maintien, les lits de pose et d'une manière générale, toutes les pièces de quincailleries nécessaires au bon maintien des objets seront de force appropriée et en nombre suffisant pour obtenir une parfaite tenue et rigidité des ouvrages.

La finition doit se rapprocher des couleurs sélectionnées par les muséographes de type thermolaquée, couleur de type Akzonobel Interpon ou équivalent selon le choix définitif de la maîtrise d'œuvre. La proposition chiffrée se fera sur la base de l'utilisation d'acier avec finition thermolaquée.

Les platines seront réalisées en un matériau le plus inerte possible proposé par le titulaire, l'épaisseur des platines sera à fixer en concertation avec le service du musée de l'Etablissement Public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing et l'équipe de conservation.

Les aimants utilisés devront être de type néodyme, nickelé.

Le titulaire doit impérativement tenir compte du fait que les vitrines ont des fonds acier et qu'il n'est pas possible de percer.

Il ne sera pas possible d'utiliser sur site un appareil produisant des flammes (décapeur thermique autorisé ainsi qu'un petit chalumeau pour des microsoudures).

La peinture utilisée pour les socles devra être cuite au four : utiliser la couleur de type AkzoNobel Interpon ou équivalent selon le choix définitif de la maîtrise d'œuvre pour respecter la couleur des vitrines.

L'ensemble des textes réglementaires et normes sont réputées être connues par chaque Titulaire. La liste n'est pas exhaustive et pourra être précisée ou modifiée à chaque marché subséquent.

Dans le cas où des ouvrages décrits dans le C.C.T.P ou toutes pièces constituant le présent marché, ne figurent pas dans les textes réglementaires et normes cités (ou équivalent) ou en sont différents par leur conception, le Titulaire doit se conformer aux prescriptions du C.C.T.P. quant à la qualité et la mise en œuvre des matériaux.

Les détails de construction précisés dans les plans, pièces graphiques et C.C.T.P doivent être respectés dans tous les cas. Si les caractéristiques n'en sont pas modifiées et sous réserve de l'agrément de la maîtrise d'œuvre, le Titulaire aura la possibilité de proposer des aménagements dans le choix des matériaux à employer ou dans leur mise en œuvre.

Toute dérogation aux stipulations des textes réglementaires et normes en vigueur (ou équivalent) devra être spécifiquement écrit par le maître d'œuvre et acceptée par le Maître d'ouvrage pour être considérée comme valable.

La liste des textes et normes ou équivalent est non limitative, et ne rappelle avant tout que les documents les plus importants. Le Titulaire, en tant que spécialiste, doit faire son affaire des DTU, règles de calcul, règles de l'art, règles professionnelles, règles d'exécution, normes, prescriptions liées aux ATEC, et autres guides de l'UEATC etc. en vigueur à la date du marché, concernant sa spécialité et celles des autres corps d'état dont les ouvrages sont liés aux siens.

Les ouvrages installés doivent être visés et recevoir l'agrément des pompiers et/ou de la Commission de Sécurité compétente en plus du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage.

2.2 Mise en œuvre

Avant tout commencement des prestations de soclages, les plans de détails ou de fabrication seront soumis par le titulaire à l'équipe du musée.

Avant le début de la prestation, le titulaire est tenu de transmettre une fiche technique détaillée du matériel prévu pour être utilisé au sein de l'établissement, en vue de l'obtention du permis feu. Il devra également fournir les procédures à suivre en cas d'incident.

2.2.1 Obligations du titulaire

Il est spécifié que par la signature de l'acte d'engagement, le Titulaire reconnaît implicitement :

- S'être rendu sur place ;
- Avoir fait toute constatation de l'importance des prestations à effectuer, de la disposition des lieux, de toutes les sujétions d'exécution que peut comporter l'opération envisagée ;
- Avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier tous corps d'état (pièces écrites, pièces graphiques, plans ...) ;
- Avoir demandé toutes les indications complémentaires qu'il aura jugé nécessaires.

Le Titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces. A cet effet, un accès à un serveur informatique regroupant les pièces du dossier sera mis à dispositions des entreprises.

Dans la description des prestations de soclage à effectuer, le maître d'œuvre s'est efforcé de renseigner le Titulaire sur la nature des prestations à effectuer, mais il convient de signaler que cette description n'a pas un caractère limitatif. Les prestations sont toujours exécutées conformément aux documents descriptifs ainsi qu'aux directives du Maître d'œuvre et soumis à son approbation.

Le Titulaire doit des ouvrages complets et parfaitement achevés suivant les normes en vigueur ou équivalent et les règles de l'art.

Les prestations comprennent la totalité des ouvrages énumérés dans le CCTP et le référentiel prix ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux décrits, même s'ils ne sont pas explicitement définis, **le Titulaire devant de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.**

2.2.2 Moyens matériels nécessaires à l'installation des œuvres en vitrines et sur cimaises

Le Titulaire devra fournir le matériel nécessaire pour l'installation d'œuvres (éléments de levage, tables, escabeaux etc.), et au bon déroulement de ces opérations.

L'organisation de l'installation intégrera :

- La fourniture des matériels de manutention adaptés en tenant compte des contraintes des espaces et de leur accessibilité ;
- La fourniture des matériels de protection des installations, des espaces et bâtiments.

2.3 Conditions d'exécution des prestations

Le Titulaire du marché devra mettre en place les moyens humains nécessaires au suivi de ces prestations.

À ce titre, il s'engage à :

- Définir une personne en tant que référent ;
- Organiser des aller-voir pour prendre les cotes des objets et discuter avec les responsables de l'opération de la typologie de soclage nécessaire à la présentation de chaque objet.
Pendant les aller-voir, le Titulaire devra aussi communiquer s'il y a des exigences particulières concernant l'installation des objets. Le prix de l'aller-voir doit être inclus dans le soclage ;
- Respecter les délais qui seront précisés dans chaque marché subséquent ;
- Assurer un suivi tant au stade des études que lors de la mise en place des objets en vitrine ;
- Faire exécuter les prestations par un personnel qualifié à manipuler des oeuvres ;
- Vérifier la qualité de fabrication et sa bonne adéquation au projet muséographique avant leur installation.

Il est souhaité la présence d'un personnel en nombre suffisant pour l'installation des objets en vitrine, selon le planning donné par l'Etablissement Public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing en début d'opération.

Les dates de réouverture ne pouvant pas être changées, le Titulaire devra être en capacité d'adapter les moyens humains nécessaires.

Le Titulaire devra prendre en compte la nécessité de travailler en bonne coordination et en interface avec les équipes du service du musée et les responsables des opérations.

En cas d'inadéquation d'un support de quelque type que ce soit avec les vitrines ou socles, le Titulaire sera tenu d'adapter ou de refaire le support dans les délais imposés et dans le strict respect des obligations de conservation précitées.

Une fiche technique des équipements utilisés sera exigée ainsi que la procédure à suivre par les personnels en cas d'incident.

ARTICLE 3 - TYPOLOGIES DE SOCLAGE A REALISER

3.1 Soclage petits objets

Les prestations seront précisées dans le cadre du CCTP lors de la passation des marchés subséquents.

3.1.1 Réalisation d'un soclage morphologique avec tige sur aimant

Sécurisation d'objets des dimensions de petite taille (moins de 15 cm) sur étagère, console, cimaise ou un plan incliné grâce à un soclage morphologique sur tige non filetée maintenu par une base aimantée avec cache aimant et vis pointeau le cas échéant.

Les objets concernés sont de petite taille (moins de 15 cm), comme des monnaies, des médailles, des bijoux, des camées et de petites sculptures.

3.1.2 Réalisation d'un soclage morphologique aimanté

Création d'un soclage morphologique avec griffes et un aimant monté directement sur le soclage.

3.1.3 Réalisation d'un soclage morphologique avec tige vissée en fond de vitrine

Fixation d'une tige dans le fond de la vitrine (bois, métal ou autre) sur laquelle sera soudé un socle morphologique pour de petits objets (moins de 15 cm).

3.1.4 Réalisation d'un soclage morphologique sur platine

Présentation de petits objets (moins de 10 cm) en trois dimensions sur une tige montée sur platine. La platine doit être de préférence ronde, de la taille adéquate par rapport au poids de l'objet et autoportante.

3.1.5 Réalisation d'un soclage par griffes sur plateau intermédiaire ou support fourni

Soutien de petits objets avec des griffes vissées sur un support.

3.2 Soclage vaisselle, olifant, objets divers...

3.2.1 Réalisation d'un soclage morphologique tige sur aimant

Sécurisation de petits objets sur une étagère, une console ou un fond de la vitrine grâce à un socle morphologique sur tige non filetée, maintenu par une base aimantée avec cache aimant et vis pointeau le cas échéant.

Les objets concernés sont de taille moyenne, entre 15 et 70 cm, comme de la vaisselle, des olifants ou des sculptures.

3.2.2 Réalisation d'un soclage morphologique sur platine

Présentation d'objets de 15 à 70 cm de haut, en trois dimensions, sur une tige montée sur une platine. La platine doit être de préférence ronde, de la taille adéquate au poids de l'objet et autoportante.

3.2.3 Système présentation objet sur mobilier patrimonial

Un système de sécurisation d'objets (vases et lapidaire) sur des meubles patrimoniaux et/ou des œuvres, que se compose d'une plaque de médium MDF M1E1 sur mesure, avec de crochets pour la fixer au meuble et de pattes anti-basculement vissées dans le médium pour sécuriser les œuvres.

3.2.4 Semelle pour objet lourds (statue, ...)

Création d'une semelle morphologique en résine ou matériau équivalent pour présenter du lapidaire lourds (stèle de grand format, statue, buste...).

Ces supports peuvent être en résine ou matériel équivalent.

3.2.5 Soclage morphologique vissé au mur

Création d'un socle morphologique à visser au mur.

ARTICLE 4 - FOURNITURE PETIT MATERIEL

4.1 Pattes de sécurisation anti-basculement sur mesure à visser dans médium MDF

4.2 Aimant supplémentaire pour socle complexe

Fourniture d'un aimant supplémentaire, avec cache aimant, pour un socle très grand, par exemple.

4.3 Aimant hors format

Dans le cas d'un objet particulièrement lourd en fond de vitrine, fourniture d'un aimant plus grand avec son cache aimant.

4.4 Support murale en FENIX ou équivalent sur acier 2 mm, aimanté au dos avec retour (pour petit objet)

Petit support murale en plaque FENIX ou équivalent pour présenter un petit objet.

4.5 Plateau FENIX ou équivalent avec 4 aimants de fixation au dos

Plateau en FENIX ou équivalent avec 4 aimants de fixation au dos pour permettre son aimantation. Sur les plateaux en FENIX sont souvent présentés des petits œuvres griffés directement sur ce support.

4.6 Plateau FENIX ou équivalent aimantable avec 4 aimants de fixation au dos

Plateau en FENIX ou équivalent doublé d'acier pour le rendre aimantable, avec 4 aimants au dos pour permettre sa fixation au fond de la vitrine.

4.7 Création de plots peint avec peinture au four Akzonobel ou équivalent

Fourniture de plots de différentes mesures, en trois dimensions, peint avec la peinture thermolaquée AkzoNobel Interpon ou équivalent selon le choix définitif de la maîtrise d'œuvre.

4.8 Insert aimanté non fileté avec vis pointeau

Fourniture d'un insert aimanté, non fileté avec vis pointeau pour sécuriser une éventuelle tige.

Le diamètre de l'aimant sera entre 2 et 5 cm.

ARTICLE 5 - AUTRES PRESTATIONS

5.1 Installations et désinstallation pour réaménagement ou travaux

Mise en place des objets sur leur soclage et positionnement des soclages dans les vitrines selon les indications et, éventuellement, les calepinages du personnel du musée et des chargés des collections. L'ouverture et la fermeture des vitrines seront effectués par le personnel du musée.

Le titulaire devra prendre en charge, si besoin, le nettoyage des vitres à la fin de l'installation en vitrine, à l'aide d'un chiffon et si nécessaire d'un produit spécifique fourni par l'Etablissement Public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing.

5.2 Missions d'étude conception de socles

Dans le cadre d'une opération de soclage, l'avis d'un socleur peut être demandé pour concevoir des socles spécifiques qui ne rentrent pas dans les catégories listées. La conception de ces socles et/ou l'avis de l'expert rentre dans le cadre d'une mission d'étude.

ARTICLE 6 - ENGINS ELEVATEURS

6.1 Forfait transport de l'atelier aux différents sites de l'Etablissement Public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing

La plupart des transports des socles et du matériel nécessaire à l'installation des œuvres se fera entre l'atelier du socleur et le site Musée d'Orsay (62 rue de Lille 75007 Paris) et du Musée de l'Orangerie (Jardin des Tuileries Place de la Concorde (côté Seine) 75001 Paris).

Il est néanmoins possible que certaines opérations soient effectuées aux autres adresses.

Un prix forfaitaire est à prévoir pour le transport des soclages dans les deux sites susmentionnés.

Le transport sera effectué seulement si la taille ou la quantité de socles à livrer nécessitent un véhicule.

6.2 Elévateur manuel pour sculpture lourde

Location d'un élévateur manuel pour mise en place d'une sculpture (buste, statue, lapidaire...).

6.3 Elévateur électrique pour sculpture lourde

Location d'un élévateur électrique pour mise en place d'une sculpture (buste, statue, lapidaire...).